



Selon le groupement inter patronal du Cameroun(GICAM), 60,34% des chefs d'entreprises se disent impactés par l'augmentation du fisc en 2019.

Le Gicam note qu'en comparaison avec la même période de l'année antérieure, un autre indicateur reflète la dégradation continue des conditions d'activité des entreprises au Cameroun : la pression fiscale. « Elle est de plus en plus perceptible. En effet, la proportion de chefs d'entreprises indiquant avoir ressenti un desserrement de l'étau fiscal n'a jamais dépassé 10% au cours des quatre derniers trimestres.

À l'opposé, un nombre toujours plus important de chefs d'entreprises se plaignent de la hausse de l'étreinte fiscale tant en ce qui concerne les taux que les procédures », indique le Groupement. Dans le détail, de 41,8% au 2e trimestre, ce sont désormais 60,34% des chefs d'entreprises qui se disent impactés par l'augmentation de la pression fiscale au 3e trimestre 2019. De manière spécifique, indique le Groupement, des chefs d'entreprises ont par exemple déploré l'anachronisme et le caractère improductif de certaines dispositions fiscales.

« À titre illustratif, les pouvoirs publics affichent leur volonté de promouvoir les exportations de bois débité, mais en même temps, augmentent les taxes à l'exportation tant sur les grumes que sur le bois débité », écrit le Gicam. Ont également été évoqué : la résurgence de divers contrôles fiscaux et parafiscaux, couplée au chevauchement de ceux-ci ; la subjectivité de

certains contrôleurs qui conduisent de manière peu efficace des missions de contrôle qui se terminent souvent par des redressements fallacieux, disproportionnés et exorbitants ; l'interprétation à vitesse variable, d'un contrôleur à un autre, des dispositions de la loi de finances 2020.

« Le poids de la fiscalité pèse particulièrement sur la trésorerie dont la dégradation est observée auprès de 46,5% des chefs d'entreprises. À l'évidence, ces difficultés de trésorerie influencent la capacité d'autofinancement des entreprises et déteignent sur leurs capacités à emprunter ; d'où une tendance à l'endettement en déclin, selon les avis recueillis au 3e trimestre 2019 », relève le Gicam. La pression fiscale est une grandeur macroéconomique qui définit l'importance relative des prélèvements obligatoires dans l'économie nationale.

C'est le rapport entre le montant des prélèvements obligatoires et la richesse nationale. Selon la direction générale des impôts (DGI), « depuis l'année 2015, le taux de pression fiscale est en croissance continue. Ce taux est passé de 14,3% en 2015 à 15,2% en 2018, soit une hausse de près d'un (01) point ». Mais ce taux reste en deçà de la moyenne Afrique (26) évaluée à 17,2% et des standards internationaux. « Il est généralement admis que la part des prélèvements obligatoires dans la richesse nationale doit atteindre au moins 25% pour être significative et engendrer un véritable développement », soutient la DGI.